

Vous souhaitez former et recruter un encadrant pour vos groupes loisirs ou compétition ?

Choisissez le contrat d'apprentissage *

* critères au 1^{er} janvier 2020 (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »
+ décrets d'application en vigueur)

EMPLOYEURS

Associations (ligues, comités, clubs, GE), sociétés anonymes sportives...

PUBLIC

Jeunes de 16 à 29 ans révolus.

DURÉE

CDD ou CDI de 35H avec une période d'apprentissage.

La durée du contrat (période) d'apprentissage dépend du titre préparé. 25% du temps doit être consacré à la formation en centre. L'apprenti est **obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage**, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Ce maître d'apprentissage peut être un salarié de l'entreprise, voire être l'employeur bénévole lui-même.

RÉMUNÉRATIONS

SALAIRE MENSUEL APPRENTI	16-17 ans		18-20 ans		21-25 ans		26-30 ans	
	base de calcul	montant*	base de calcul	montant*	base de calcul***	montant*	base de calcul***	montant**
ANNÉE 1	27% SMIC	444,32 €	43% SMIC	707,62 €	53% SMIC	872,18 €	100% SMIC	1 645,62 €
ANNÉE 2	39% SMIC	641,79 €	51% SMIC	839,27 €	61% SMIC	1 003,83 €	100% SMIC	1 645,62 €

* Pas de différence entre salaire net et brut pour les apprentis de moins de 26 ans ; exonération de cotisations salariales ou patronales.

** Apprenti âgé 26 ans ou plus : imposition de cotisations salariales sur la part qui dépasse 79 % du SMIC ou du SMC G1 CCNS s'il est supérieur ; réduction Fillon sur les cotisations patronales.

*** ou SMC du G1 de la CCNS s'il est supérieur au SMIC (ce qui n'est pas le cas au 1^{er} mai 2022 ; montant à mettre à jour si évolution en cours de contrat).

AIDES

- Une **aide unique versée par France Compétences (entre le 01/05/2022 et le 31/12/2022)** pour l'embauche d'un apprenti :
 - préparant un diplôme ou une certification de niveau 4 (BPJEPS APT ou TFP éducateur de handball) :
 - pour la première année :
 - âgé **de 16 à 17 ans** : de 5 000 €
 - âgé **de 18 à 29 ans** : de 8 000 €
 - pour la deuxième année :
 - 2 000 €
 - préparant un diplôme ou une certification de niveau 5 (DEJEPS ou TFP entraîneur de handball, TFP négociateur technico-commercial) :
 - pour la première année :
 - âgé **de 16 à 17 ans** : de 5 000 €
 - âgé **de 18 à 29 ans** : de 8 000 €
 - pour la deuxième année :
 - 0 €
- Une **aide complémentaire de l'Agence nationale du sport (ANS)** mobilisable jusqu'à 6 000 € par an selon les critères conjointement définis par l'ANS, la FFHandball et les DRAJES.
- Une **exonération de cotisations salariales ou patronales** pour les moins de 26 ans ; imposition de cotisations salariales sur la part qui dépasse 79% du SMIC (ou SMC du G1 CCNS si plus avantageux) et réduction Fillon sur les cotisations patronales pour les plus de 26 ans.
- Une **aide à la fonction de maître d'apprentissage** de 115 € / mois pendant 12 mois.
- Une **prise en charge intégrale des coûts pédagogiques et une partie des frais annexes** (hébergement, restauration, déplacements) pour le temps en centre de formation selon le barème de l'OPCO de la Branche Sport (AFDAS) en vigueur.
- Une **aide à la prise en charge du permis de conduire** (pour les + de 18 ans) à hauteur de 500 €.
- Une **aide au premier équipement professionnel** de la part du CFA (de 500 euros maximum)

**COÛTS
EMPLOYEUR**

Le coût annuel **restant employeur** d'un contrat d'apprentissage pour :

– **TFP éducateur de handball niveau 4 à 2 mentions sur 16 mois** (sans l'aide complémentaire possible ANS) :

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26-30 ans
COÛT EMPLOYEUR AVEC AIDE UNIQUE SUR 12 MOIS (ANNÉE 1)	331,81 €	491,40 €	2 466,14 €	11 747,44 €
COÛT EMPLOYEUR AVEC AIDE UNIQUE SUR 4 MOIS (ANNÉE 2)	1 900,50 €	2 690,40 €	3 348,65 €	5 915,81 €
COÛT TOTAL EMPLOYEUR SUR 16 MOIS	2 232,31 €	3 181,80 €	5 814,79 €	17 663,25 €

– **TFP entraîneur de handball niveau 5 sur 16 mois** (sans l'aide complémentaire possible ANS) :

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26-30 ans
COÛT EMPLOYEUR AVEC AIDE UNIQUE SUR 12 MOIS (ANNÉE 1)	331,81 €	491,40 €	2 466,14 €	11 747,44 €
COÛT EMPLOYEUR AVEC AIDE UNIQUE SUR 4 MOIS (ANNÉE 2)	2 567,17 €	3 357,06 €	4 015,31 €	6 582,48 €
COÛT TOTAL EMPLOYEUR SUR 16 MOIS	2 898,98 €	3 848,46 €	6 481,46 €	18 329,92 €

**DÉPÔT DE
LA DEMANDE**

Demande à déposer auprès de l'OPCO de la branche Sport : [☞ AFDAS](#)

+INFORMATIONS

Sur la **création d'un contrat**, voir guide méthodologique « Contrat d'apprentissage » (IFFE).

Sur l'**aide complémentaire ANS**, voir note d'orientation « ANS : Emploi-apprentissage ».

Sur l'**apprentissage** : [☞ site officiel du ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion](#)

Contact : iffe@ffhandball.net